



30 avril 2021

Agriculture

Une première étape dans la mise en oeuvre d'un plan d'action bio

Le canton du Valais, par son Service de l'agriculture (SCA), a signé une convention tripartite avec l'Institut de recherche de l'agriculture bio (FiBL) et les organisations de producteurs (Biovalais et Oberwalliserbiovereinigung). L'objectif de cet accord est de réunir les différents acteurs du monde agricole afin qu'ils œuvrent ensemble au développement d'une agriculture biologique qui permette aux agriculteurs valaisans d'améliorer durablement leur situation économique.

La convention-cadre signée par le canton du Valais, l'Institut de recherche de l'agriculture bio (FiBL) et les organisations de producteurs (Biovalais et Oberwalliserbiovereinigung) marque la première étape dans la mise en œuvre d'un plan d'action bio cantonal. Il porte sur une durée de trois ans et définit les relations entre les partenaires, ainsi que les prestations de chacun.

Le canton a conclu avec le FiBL un mandat annuel de 50'000 francs pour des prestations d'expertise et d'accompagnement de projets, de recherche scientifique et de suivi d'essai, de vulgarisation ainsi que de formation continue. De son côté, Biovalais reçoit un montant de 50'000 francs par an pour des prestations de coordination, de développement de filières, d'échange d'informations avec les producteurs, tant pour le Valais francophone que germanophone. Quant au Service de l'agriculture (SCA), il assure et développe la vulgarisation technique, propose la formation de base et étoffe son offre de formation continue. Il met également à disposition ses domaines pour la recherche en agriculture biologique et s'implique dans le renforcement des filières. Il garantit enfin la coordination avec le développement de la recherche agronomique d'Agroscope en Valais.

Dans le cadre de cette convention, une trentaine de mesures ont été définies, dans les différents secteurs d'activité, pour les trois prochaines années. En viticulture par exemple, un des objectifs consiste à rendre compatibles aux exigences bio l'ensemble des traitements héliportés. En arboriculture, la recherche des solutions techniques face à la moniliose de l'abricot sera poursuivie. Pour les grandes cultures, la filière de céréales bio sera étendue en partenariat avec Céréal'hier. La filière des plantes aromatiques et médicinales bio sera également développée.

Dans la production animale, des pistes seront étudiées pour améliorer la compatibilité des races autochtones, en particulier la race d'Hérens, avec le cahier des charges de l'agriculture biologique. L'intégration du bio dans la formation de base dans la prochaine révision de la formation AgriAliForm sera également étudiée. Les besoins en formation continue seront, quant à eux, recensés et l'offre adaptée en conséquence.

Cet accord-cadre tripartite réunit les différents acteurs du monde agricole, afin qu'ils travaillent ensemble au développement d'une agriculture biologique, qui permette aux agriculteurs valaisans d'améliorer durablement leur situation économique. Il s'inscrit dans la mise en œuvre d'un postulat accepté en décembre dernier par le Grand Conseil et intitulé « Pour un plan d'action bio en Valais ».



Personnes de contact

Gérald Dayer, chef du Service de l'agriculture, 027 606 75 00

Karine Contat, coordinatrice bio pour le Valais, 079 630 84 43

Raphaël Charles, chef du département Suisse romande au FiBL, 079 270 33 32